

22 JAN. 2021

Patrick Graciet

Le prêt de main d'œuvre satisfait les entreprises et les salariés

La société Epta France basée à Hendaye a intégré des salariés volontaires prêtés par trois entreprises mises en difficulté par la crise. Une initiative innovante dont tous les acteurs affirment tirer profit.



Il existe au moins une alternative au chômage partiel pour les salariés des entreprises qui traversent une période délicate suite à la crise sanitaire. Le prêt de main d'œuvre, un dispositif inscrit dans le code du travail depuis 2011, a été remis au goût du jour par le gouvernement français lors du premier confinement. Si l'initiative n'a pas rencontré un franc succès dans l'Hexagone, au Pays Basque Nord, l'entreprise Epta France l'a adoptée dès le mois de juin.

“On avait des besoins en matière de ressources humaines, raconte Jean-Marc Abbadié, responsable des ressources humaines (RH) sur le site hendayais d'Epta France. On a fait appel aux agences d'intérim et on a regardé quelles sont les conventions de prêt que l'on pouvait mettre en place avec des entreprises à proximité de la nôtre. On s'est tourné assez naturellement vers cette possibilité, étant donné qu'on avait la connaissance par l'intermédiaire de la branche professionnelle, de l'UIMM [Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, ndlr], d'entreprises en très grandes difficultés. C'est venu assez naturellement par un minimum de solidarité.”

Le voisin Sudec Industries, sous-traitant expert en mécanique de précision, traversait justement une période délicate. “L’option que j’ai prise début mars 2020, c’est d’essayer autant que faire se peut de ne pas perdre les compétences de notre entreprise, ne pas licencier”, se souvient Gérard Henry, dirigeant de la société. Les mesures de chômage partiel mises en place, il a été séduit par le concept du prêt de salariés. Après accord du Conseil social et économique (CSE), il a proposé à six d’entre eux dont les compétences correspondaient aux besoins d’Epta France de la rejoindre. “On est sur le mode du volontariat, précise le patron de Sudec. Ils ont dit, ‘oui, mais on aimerait bien aller voir auparavant ce qui s’y passe.’”

Suite à la visite, quatre d’entre eux ont accepté le prêt. “Il y avait des mois où je ne travaillais que huit à douze jours, témoigne Javier Yonamine. J’avais la curiosité, j’habite à même pas 200 mètres d’Epta. C’est une autre façon de travailler, une autre organisation, et je me suis dit, ‘pourquoi ne pas aller là-bas apprendre autre chose ?’”

Dès lors, restait à lancer une procédure administrative assouplie à deux documents depuis le printemps 2020 et jusqu’au 30 juin 2021 : une convention de prêt de main d’œuvre signée entre les deux entreprises attestant que l’opération est à but non lucratif et un avenant au contrat du salarié mis à disposition. “Un des gros avantages, c’est la simplicité de la mise en place”, observe Jean-Marc Abbadie, pleinement satisfait de l’accord tripartite.

Une logique gagnant-gagnant

“C’est un dispositif où les trois parties, l’entreprise prêteuse, l’entreprise qui reçoit et le salarié, sont dans une logique gagnant-gagnant”, assure le responsable RH d’Epta France. Pour lui, les trois critères essentiels à la réussite du dispositif étaient réunis : “la proximité entre les entreprises (la société Sudec est à 500 mètres de notre entreprise), une confiance entre les responsables des deux entreprises (on n’est pas là pour débaucher les salariés de la Sudec). [...] Il faut également que ça s’inscrive dans la durée”. Contrat rempli puisque les quatre salariés prêtés à Epta France sont encore sous contrat jusqu’à la fin du mois de mars au minimum.

“On ne perd pas leurs compétences, apprécie Gérard Henry. Aujourd’hui, ces gens restent nos employés, ils ont une fiche de paie Sudec, ils ont les avantages de notre entreprise. Nous refacturons les salaires au centime près à Epta France, qui paie les charges sociales et le salaire principal du salarié.” Le dispositif prévoit en outre le maintien intégral du salaire pour tout personnel prêté. “C’est une nouvelle expérience, je connais une autre façon de travailler et c’est très positif”, conclut Javier Yonamine, conscient que la polyvalence est un atout important pour traverser la crise actuelle.